

MATIERES DANGEREUSES

Formation de base IB

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Formation réalisée par BVT Organisme agréé par arrêté Ministériel du 6 décembre 2012 – modifié par Arrêté ministériel du 5 Novembre 2013 N° NOR : DEVP1241083A modifié par DEVP1328438A

OBJECTIFS :

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses, conformément aux prescriptions du marginal 10 315 de l'ADR et de l'arrêté Français. (Formation nécessaire avant d'accéder à toute spécialisation).

Être en conformité avec la réglementation en vigueur.

DEROULEMENT :

Durée : 21h en présentiel

Lieu de formation : PARADIS FORMATION 4, Route de Sermoise 58000 NEVERS

PUBLIC :

Conducteurs transportant des matières de classe 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 (**dont les matières à haute températures transportées en véhicules spéciaux**) autrement conditionnées qu'en véhicules citernes ou en unités de transport des citernes ou des conteneurs-citernes, d'un poids maximum autorisé supérieur à 3T5.

Salariés, intérimaires, demandeurs d'emploi, particuliers

Stage inter 20 personnes maximum

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés ayant une connaissance et une expérience professionnelle dans le domaine.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU CENTRE DE FORMATION :

Hervé LEFEBVRE

SANCTION DE LA FORMATION :

Certificat de Formation Matières Dangereuses

CONTENU :

Règlementation

- A.D.R arrêté français
- application des différents règlements
- documents règlementaires

Classification et identification des matières dangereuses

- étiquetage du risque
- cas des transports internationaux
- emballage et étiquetage des marchandises
- signalisation des véhicules

Accidents de la circulation

- statistiques
- causes principales
- interventions et conditions d'intervention en cas d'accident

Risque spécifique / le feu

- théorie de la combustion
- dangers associés au feu
- nature et comportement des feux

Attitudes et comportement du conducteur

- conscience et connaissance de l'application des règlements
- hygiène de vie
- alcoolémies – drogues (effets sur le comportement du conducteur)

Conduite des véhicules

- temps de conduite
- principes de conduite préventive

Règles spécifiques du code de la route

- signalisation
- vitesse
- restrictions de circulation

Le résultat annuel global de la formation : 98% en 2017

Modalités de suivi des stagiaires et évaluation des acquis :

- Evaluations faites par le formateur en cours de formation
- Remise d'un questionnaire en fin de stage
- Recueil des changements de situation (information recueillie sur appel téléphonique aux stagiaires)
- 3 et 6 mois après la fin de la formation qualifiante, les stagiaires font l'objet d'une enquête de suivi en termes de placement ou de suite de parcours de formation. Ces informations sont collectées sur appel téléphonique et transmises, s'ils en font la demande, aux donneurs d'ordres

Suites de parcours possibles

- Formations spécifiques du transport ou autres.